

Questions orales

Mme Bégin: Madame le Président, je ne suis pas certaine d'avoir compris toute la question. Si la représentante veut savoir si nous songeons à payer une sorte de salaire pour les ménagères, je dirai qu'il n'appartient pas à l'État d'influencer le choix des femmes, c'est-à-dire d'être ménagères à temps plein ou d'occuper un emploi rémunéré. La question a été tranchée il y a bien longtemps.

Comme la représentante le sait, le régime fiscal prévoit déjà des avantages pour les ménagères et les autres personnes dans la même situation. Je pense que c'est le meilleur moyen. Il appartient à une femme de décider si elle veut travailler à temps plein ou à temps partiel à l'extérieur du foyer, ou à plein temps à la maison. Ce n'est pas à nous de le faire.

Pour ce qui est des pensions que la représentante a mentionnées au début de sa question, je pense qu'il est beaucoup plus logique et plus réaliste de régler un seul problème à la foi au lieu de les attaquer tous de front. Nous pouvons commencer par élargir le Régime de pensions du Canada, afin qu'un grand nombre de ménagères puissent se constituer une caisse de retraite tout en restant au foyer. Je crois que c'est une bonne solution.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PROMOTION DES VOYAGES PAR AVION AU CANADA

L'hon. Elmer M. Mackay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que certaines conditions comme le resserrement des exigences concernant les ventes de billets, les réservations et les annulations, dissuadent les Canadiens de voyager en avion dans leur pays, je me demande si le ministre des Transports qui est sans doute au courant de ces problèmes est prêt à communiquer avec le comité du transport aérien de la Commission des transports du Canada pour lui demander d'étudier ces anomalies afin de voir ce qu'il est possible de faire pour promouvoir les voyages par avion au Canada.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je suis bien prêt à le faire, madame le Président.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LA MOUSSE À BASE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LE RAPPORT DU COMITÉ

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Un communiqué publié par son ministère indiquait qu'un rapport sur les dangers que la mousse isolante à base d'urée formaldéhyde présente pour la santé serait terminé d'ici la fin novembre. Aujourd'hui, nous avons deux déclarations. D'une part, un représentant du ministère déclare que l'étude sera terminée d'ici le 10 décembre. D'autre part, un membre du groupe d'étude dit qu'il n'est pas en mesure de savoir quand elle sera achevée. Étant donné la gravité de cette question, le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à recevoir ce rapport?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le rapport et les recommandations du comité chargé d'étudier la mousse isolante à base d'urée formaldéhyde seront prêts aux environs du

10 décembre. Il y a un petit retard d'une dizaine de jours par rapport à la date visée au départ, ce qui me semble acceptable. Quoi qu'il en soit, le comité a rencontré des représentants de Washington et a tenu compte également des recherches récemment effectuées aux États-Unis.

M. Lewis: Le groupe américain a recommandé à la commission de la sécurité des produits de consommation des États-Unis d'interdire complètement ce matériau isolant partout aux États-Unis et pas seulement au Massachusetts. Néanmoins, un des membres du groupe d'étude du Canada a déclaré qu'il ne voyait aucune raison de se laisser influencer par une étude américaine. Le gouvernement a-t-il comme politique de mettre la santé et la sécurité des Canadiens en danger au nom du nationalisme scientifique?

Mme Bégin: La réponse est évidemment non, madame le Président. Le député admettra, j'en suis sûr, que nous ne devons pas porter de jugement sur ce rapport avant de l'avoir lu. Nous le lirons dès que nous le recevrons. Je suis sûr que les conseillers canadiens qui ne font pas partie du gouvernement donneront les meilleurs conseils qui soient à leurs concitoyens.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DE DAKAR—LA JURIDICTION FÉDÉRALE SUR LA REPRÉSENTATION CANADIENNE

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'apprécierais si ce dernier pouvait préciser un peu sa pensée sur la fin de sa réponse au député de Kingston et les Îles au sujet du sommet des pays francophones à Dakar et également de ce que nous avons pu lire dans le journal aujourd'hui, savoir, que la France appuierait le Québec dans les coulisses. Est-ce que le premier ministre pourrait dire si, lors de sa rencontre la fin de semaine dernière avec le premier ministre français et le président, il a eu l'occasion de discuter de ce sujet et faire valoir aux Français que cette question relève uniquement de la juridiction interne du pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, on m'a fait part de cette dépêche de l'Agence France-Presse, apparemment, et on lit des choses contradictoires sur la position de la France. Par exemple, je lis ceci:

... le président Giscard d'Estaing a souligné qu'il n'appartenait pas à la France de donner son avis sur le problème de la représentation du Québec qui... doit être réglé par Ottawa et Québec.

Il me semble que c'est une position absolument juste et je m'en tiens à celle-là. Il y a autre chose dans la dépêche qui semble en contradiction avec cela, et si elle devait être tenue par le gouvernement de la France, je serais parfaitement d'accord avec le député sur le fait qu'il appartient seulement au Canada de décider comment il doit être représenté à l'extérieur de la même façon qu'il appartiendra seulement au Sénégal et à la France de décider comment il devront être représentés à l'extérieur. Mais pour le moment, encore une fois, je mets en doute l'authenticité de cette dépêche, puisqu'elle est contradictoire dans sa forme même. Quant à moi, je retiens l'attitude correcte de la France qui dit qu'il n'appartient pas à la France de donner son avis sur le problème de la représentation du Québec.